



BERCOPARK PRIMAIRE

Impression

à base de liant époxydique à deux composants sans solvant pour peintures de sols.

- ▷ SANS ODEUR.
- ▷ FORTE ADHERENCE.
- ▷ COMPATIBLE AVEC LES FINITIONS EPOXYDIQUE ET POLYURETHANE.
- ▷ SPECIALEMENT DESTINEE A LA REALISATION DE REVETEMENT SYNTHETIQUE.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : Neufs, de rénovation ou d'entretien. Selon normes NF P 74-203(DTU 59.3) et/ou Règles et Recommandations SNFORES.

EMPLACEMENT : A l'intérieur.

DESTINATION : Locaux soumis au trafic. Sols industriels tels que : usines et ateliers, laboratoires, entrepôts, aires de stockage. Sols de garages et parcs de stationnement automobile.

NOTE les surfaces à revêtir doivent comporter des formes de pente avec les évacuations nécessaires si elles reçoivent des eaux de lavage (sols industriels et aires de stationnement automobile) ou de pluie (ouvrages extérieurs).

SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

- ▷ Planchers neufs en béton surfacé conformes au DTU 21.
- ▷ Chapes ou dalles neuves à base de liant hydraulique conformes au DTU 26.2.
- ▷ Dallages neufs en béton sur terre-plein conformes au DTU 13.3.
- ▷ Anciennes peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes à ces types de supports conformes aux normes et règles applicables lors de leur exécution.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

AFNOR T 36-005 Famille I classe 6 b

DEFINITION : Peinture à base de résine époxydique à deux composants sans solvant pour couche d'impression garnissante destinée à être recouverte par des produits de protection de surface à résistance physico-chimique (tel que BERCOPARK FINITION / cf. exemples de systèmes ci-après).

APTITUDE A L'USAGE :

Fonctions particulières de protection :

- ▷ Diminue la porosité du support.
- ▷ Renforce la cohésion superficielle des supports.
- ▷ Assure l'adhérence des couches de finition.

Fonction complémentaire de décoration :

▷ Supprime la formation de poussière provenant des bétons et des mortiers à base de liant hydraulique.

EXTRAIT SEC EN VOLUME : 100 % (sans solvant).

MASSE VOLUMIQUE DU MELANGE : 1,50 ± 0,05 kg/dm³.

RAPPORT DE MELANGE :

En poids : 78/22.

TEMPS DE MURISSEMENT A 20°C :

Néant.

DUREE DE VIE DU MELANGE A 20°C : 20 à 30 minutes.

TEMPS DE SECHAGE :

- ▷ Sec en surface : 10 heures.
- ▷ Sec : 24 heures.
- ▷ Sec apparent complet / recouvrable au minimum : 24 heures, au maximum : 6 jours.
- ▷ Dur : 7 jours.
- ▷ Mise en service : trafic léger après 72 heures, trafic normal après 7 jours.

ASPECT DU FEUIL SEC :

- ▷ Satiné-mat.
- ▷ Gris clair.

DILUANT DE NETTOYAGE : DILUANT EPOXY.

DILUTION : DILUANT EPOXY
0 à 3 % selon porosité du support.

MATERIEL D'APPLICATION :

Brosse, rouleau.

CONSOMMATION PRATIQUE :

300 à 400 g/m² pour 200 à 260 µm secs.
Selon l'absorption et le relief des supports, cette consommation peut varier de 20 à 30 %.

CONSERVATION :

12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

CONTROLE QUALITE :

Le contrôle de la production en usine est réalisé suivant un système de management de la qualité certifié ISO 9001.



BERCOPARK PRIMAIRE

Impression

à base de liant époxydique à deux composants sans solvant pour peintures de sols.

EXEMPLES DE SYSTEMES DE REVETEMENT

SYSTEME DE REVETEMENT GARNISSANT

IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
BERCOPARK PRIMAIRE Dilué de 0 à 3 %	350 g/m ² 215 µm			BERCOPARK FINITION	400 g/m ² 215 µm

SYSTEME DE REVETEMENT GARNISSANT ANTIDERAPANT POUR RAMPES D'ACCES

IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
BERCOPARK PRIMAIRE Dilué de 0 à 3 % + SILICE 12-20	350 g/m ² + 2000 g/m ² 215 à 2000 µm *	BERCOPARK FINITION	400 g/m ² 215 µm	BERCOPARK FINITION	400 g/m ² 215 µm

* 215 µm en partie courante et 2 mm au droit des crêtes dues à la présence des charges antidérapantes.



BERCOPARK PRIMAIRE

Impression

à base de liant époxydique à deux composants sans solvant
pour peintures de sols.

B E R C O P A R K P R I M A I R E

APPLICATION DU PRODUIT

NATURE ET ETAT DES SUBJECTILES : CF NORMES NF P 74-203 (DTU 59.3) ET/OU REGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES.

Les systèmes de revêtement ne sont exécutés que sur des subjectiles propres, secs et dépoussiérés. La surface des matériaux doit être exempte de taches, de projections de produits gras, de plâtre, de mortier.

Les caractéristiques des subjectiles neufs doivent satisfaire aux exigences de la norme NF P 74-203-1 et notamment l'humidité contenue dans le support doit être inférieure ou égale à 4 % en masse.

L'évaluation du taux d'humidité résiduelle peut se faire en mettant en évidence son excès par la pose d'un film polyéthylène transparent de 200 à 250 µm d'épaisseur, de forme carrée et de dimensions comprises entre 0.7 et 1 m de côté :

- ▷ Appliquer le film sur le support et coller tout le tour avec un adhésif large,
- ▷ Après 24 heures, noter la présence éventuelle de gouttes d'eau sous le film, si tel est le cas, l'humidité du support est supérieure à 4 %.

Les anciens revêtements à conserver doivent présenter des caractéristiques mécaniques suffisantes (adhérence, compatibilité) et ne doivent pas présenter de désordres (écaillage, cloquage).

PREPARATION DES SURFACES : CF NORME NF P 74-203 (DTU 59.3) ET/OU RÈGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES.

Elimination des anciens revêtements de peinture par décapage chimique (décapant), thermique ou par projection d'abrasifs (grenailage).

Traitement chimique si nécessaire avec une solution acide telle que **BERCONET** (cf. fiche descriptive) ou une solution d'acide chlorhydrique dilué à raison de 10 % dans de l'eau.

Les chapes neuves incorporées à structure fermée et/ou contenant des produits de cure (chapes "hélicoptères") feront l'objet d'une préparation de surface par projection d'abrasifs (grenailage ou sablage sous pression d'eau).

Rinçage à l'eau claire. Séchage. Dépoussiérage.

PREPARATION DU PRODUIT :

Pour couche d'impression :

Le kit comprend deux composants prédosés non fractionnables : une base et un durcisseur.

Mélanger soigneusement les deux éléments à l'aide d'un agitateur mécanique à vitesse lente (300 tr/mn) afin de ne pas incorporer de l'air dans le mélange.

Transférer le mélange dans un récipient propre et recommencer le mélange mécanique pendant deux minutes.

Verser immédiatement et répartir le mélange à l'aide d'un rouleau monté sur perche.

Pour finition antidérapante pour les zones de circulation en pente (rampes d'accès) :

Saupoudrer dans la couche d'impression encore fraîche, de la **SILICE 12-20** à raison de 1.5 kg/m². Cette impression doit alors être recouverte de 2 couches de **BERCOPARK FINITION**.

CONDITIONS MINIMALES D'INTERVENTION :

La température du support est :

- ▷ supérieure à +10°C et inférieure à +25°C,
- ▷ supérieure de 3°C à celle du point de rosée pour éviter toute condensation.

La température ambiante doit être :

- ▷ supérieure à +10°C,
- ▷ inférieure à +30°C.

L'humidité ambiante est inférieure à 70% HR.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Référentiel : norme NF P 74-203 (DTU 59.3), Règles et recommandations SNFORES. Supports spécifiés non explicitement mentionnés : nous consulter.

Durée de vie du système de peinture de sol auquel BERCOPARK PRIMAIRE est incorporé (cf. exemple ci-avant) : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, de deux ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement. Entretien d'aspect du revêtement : lessivage et rinçage à l'eau sous pression. Entretien ou rénovation du revêtement : selon NF P 74-203 avec le produit de finition d'origine. Enlèvement du revêtement : décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

Ce produit de construction est conçu pour répondre à la Directive 89/106/CEE d'application obligatoire au 1er janvier 2009 pour les caractéristiques essentielles spécifiées dans la norme NF EN 1504-2, tableaux ZA.1 g (marquage CE), du système de protection de surface auquel il est incorporé.



BERCOPARK PRIMAIRE

Impression

à base de liant époxydique à deux composants sans solvant
pour peintures de sols.

CONDITIONNEMENT ET TEINTES

- ▷ Kit de 20 kg (base 15.6 kg + durcisseur 4.4 kg).
- ▷ Livré en gris clair.

HYGIENE ET SECURITE

- ▷ Fiche de Données de Sécurité* : BERCOPARK PRIMAIRE.
- ▷ **PRODUIT INFLAMMABLE.**
- ▷ **Comportement au feu** : voir la fiche descriptive BERCOPARK FINITION.
- ▷ **POINT D'ECLAIR DU MELANGE** :
> 61 °C

▷ Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures.

Valeurs limites UE pour ce produit (cat. A/j) :
550 g/l (2007) / 500 g/l (2010).
Ce produit contient max 500 g/l COV.

*Celle-ci est accessible :
Par Minitel : 08 36 05 10 12 (QUICKS-FDS)
Ou Internet : <http://www.quickfds.com>

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit doit être employé par référence aux présentes informations et à nos Conditions Générales de Vente. Ces informations sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art ; normes, règles professionnelles, normes spécifiques de la série NS PC du fabricant pour la France. Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des subjectiles à revêtir pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère. Le produit décrit dans cette fiche est un produit de construction portant le marquage CE s'il est visé par une spécification harmonisée selon la Directive Européenne DPC 89/106/CEE et son décret français d'application. Sa mise en œuvre comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à un rôle purement esthétique ils sont normalement employés pour la réalisation

d'ouvrages de construction. Mais ils peuvent l'être pour de simples travaux de décoration ou d'entretien.

Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de deux ans minimum exigée en France des constructeurs pour les revêtements à caractère d'éléments d'équipement dissociables, (ils peuvent être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction, bien qu'ils ne soient pas des «EPERS ». Utilisés en simples travaux de décoration ou d'entretien, ils peuvent satisfaire à la garantie de deux ans sur les biens de consommation livrés installés. Au-delà de la garantie de 2 ans, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements est possible en France, sous réserve de préconisations spécifiques d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique des parements.